

Transports Scolaires



Bénéficiaires

Seuls les élèves domiciliés à plus d'un kilomètre en ligne droite aérienne de l'établissement scolaire bénéficient de la prise en charge du transport. Les élèves doivent emprunter régulièrement le service.

Modalités administratives

Pour bénéficier d'une carte de transport gratuit à la rentrée scolaire, tous les élèves doivent s'inscrire au transport scolaire par internet en juin.

Les familles des élèves qui bénéficiaient déjà du transport scolaire et avaient communiqué une adresse électronique lors de leur inscription recevront un courriel d'information pour effectuer le renouvellement de leur dossier.

Si vous n'avez pas laissé votre adresse courriel (ou si celle-ci a été modifiée) lors de la dernière demande de transport scolaire, rendez-vous sur le site du Conseil Départemental.

Pour une 1ère demande, complétez le formulaire directement en ligne.

[lien site du Conseil Départemental](#)

Horaires et fiches circuits

Vous pouvez consulter les fiches circuit ci-dessous (*maj octobre 2021*)

Pour le mercredi, les enfants sont récupérés par les navettes dans leurs écoles respectives à 12h30, et pris en charge au collège par les transports scolaires.

Circuit S2141 - La Bastide - Latour

Circuit S2060 - Muret Pierre d'Aragon

Circuit S2005 - Muret Ch. de Gaulle

Circuit S1056 - Lycée de Cazères